

Retraites : s'accorder sur le retour à l'équilibre est un préalable

Publié le 8 avril 2025

Dès l'ouverture de la concertation sur les retraites, le Medef avait souligné la nécessité de s'accorder sur le rétablissement de l'équilibre financier de notre système de retraite par répartition à l'horizon 2030. La lettre du Premier ministre envoyée aux partenaires sociaux avant l'ouverture des discussions l'avait expressément rappelé.

La situation très préoccupante des finances publiques de notre pays, le net durcissement du contexte international, confirment la nécessité absolue de tenir fermement cette ligne.

La retraite par répartition doit être mise en état de répondre à son objectif : assurer une pension viable aux retraités de notre pays, sans endettement. Le Medef n'a cessé de le rappeler, la Cour des comptes l'a établi de façon objective : il faudra trouver près de 6 milliards dès 2030, 15 milliards en 2035 et 32 milliards en 2045.

Le principe de réalité et de responsabilité s'impose : l'équilibre financier est une condition à toute réforme de notre système de retraite, c'est un impératif pour assurer sa pérennité.

Pour le Medef, s'accorder sur les modalités d'équilibre du système, sans augmentation des cotisations patronales et salariales, est donc un préalable à l'examen nécessaire de tous les autres sujets.